

ELECTRIFICATION de SAINT FRANÇOIS - MONTGAILLARD - Le BRÛLÉ - Confirmation de la délibération du Conseil Municipal du 6 Juin 1958.

Le MAIRE. - Messieurs, je demande au Conseil Municipal de confirmer la délibération du Conseil Municipal du 6 Juin 1958 au sujet de l'électrification de St-François, Montgaillard, le Brûlé et l'extension éventuellement l'application de cette surtaxe pour garantir le règlement d'un prêt bancaire qui serait contracté par Bon Lumière pour effectuer tous autres travaux d'électrification de la Ville, la Commune prenant à sa charge, en ce qui concerne St-François, Montgaillard, le Brûlé, une somme de 9.250.000 F.

En effet nous avons obtenu, Messieurs, une subvention <sup>FIDOM</sup> de 9.250.000 F. alors qu'au début cette subvention n'était pas prévue.

Je demande également au Conseil Municipal de ~~mandater~~ autoriser à signer le contrat pour l'électrification des écarts: la Bretagne et le Bois de Nèfles suivant les devis qui nous ont déjà été présentés.

Je mets aux voix les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.